

Domaine skiable du Prarion

Episode judiciaire, 1^{er} round

Hier 19 septembre le Commissaire du Gouvernement rendait ses conclusions lors de l'audience du Tribunal administratif de Grenoble dans le cadre de différents contentieux engagés par la société L.H.S.G., dont l'actionnaire principal est la Compagnie du mont-blanc.

Le recours principal vise à obtenir l'annulation des contrats de concession signés avec la S.E.P.P. (groupe Hottegindre) tant par la Commune des Saint-Gervais les bains que par celle des Houches. Cette requête était appuyée par une requête tendant au même objectif déposée par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Sans que ce soit une véritable surprise, **le Commissaire de Gouvernement a conclu à l'annulation des contrats.** En effet, quel contrat ne comporte pas aujourd'hui de vice de forme tant les procédures sont complexes.

Mais outre ces motifs de forme, **l'argument principal développé a été que ces contrats n'auraient pas de « cause »**, c'est-à-dire qu'il ne pourrait y avoir d'objet au contrat (élément obligatoire pour conclure un contrat) compte-tenu de l'imbrication actuelle des concessions, leur dépendance réciproque, leurs échéances différenciées....

En un mot, le découpage des territoires en de multiples concessions, aux conditions variant selon les contrats et les communes (des appareils sont situés à cheval sur les 2 communes avec des contrats différents telle la télécabine de L.H.S.G les Houches/Le Prarion), rendrait la signature de ces concessions impossible.....

Cette affirmation, si elle était retenue par les magistrats, aurait de lourdes conséquences pour l'avenir de ce domaine skiable puisqu'elle interdirait la signature de tout nouveau contrat d'exploitation, quelle qu'en soit sa forme.

Plus grave, sachant qu'il n'existe pas beaucoup de domaines skiables qui ne sont pas découpés dans nos Communes de montagne, au terme des concessions, celles-ci se verraient ainsi empêchées de mettre en oeuvre un nouveau contrat de concession. Elles seraient alors placées devant un choix absurde : soit abandonner l'exploitation de ces parties de territoire, soit les exploiter elles-mêmes, soit résilier les autres concessions en cours à grands frais et surtout aux frais des contribuables locaux pour devoir concéder l'ensemble du domaine skiable.

Si telle était cette dernière hypothèse seules les grandes sociétés nationales et internationales seraient alors capables financièrement d'y répondre.....**Les Alpes connaîtraient alors un nouvel effet de la mondialisation grâce à une décision juridique éliminatoire des petits exploitants.**

Mais il ne s'agit pas aujourd'hui de faire de la science fiction car le jugement n'est pas encore prononcé (attendu sous 3 semaines environ). Ces conclusions n'engagent que le Commissaire du Gouvernement sachant cependant que le plus souvent les magistrats les suivent..

L'économie de nos stations, nos habitants, l'avenir des jeunes générations méritent mieux que ces combats contentieux ressemblant plus à des règlements de compte et à la préservation d'intérêts privés qu'à la défense du service public et qui rythment depuis trop longtemps la vie du Prarion.

Si le Tribunal était appelé à annuler ces concessions sur ce motif, tous ceux qui ont engagé ces procédures porteront alors la lourde responsabilité des conséquences dramatiques économiques et sociales.

Personne ne pourra alors aussi empêcher les élus et la population de s'interroger sur les vraies raisons qui ont motivé que l'Etat s'associe à ces recours, alors même que la situation actuelle n'est que la conséquence de son accord passé sur la multiplicité des contrats de concession depuis des décennies. Sans compter que les services de la Préfecture n'ont récemment fait aucune remarque pour des contrats passés dans des conditions identiques ce qui laisserait penser que le site du Prarion bénéficie d'un « traitement de faveur ».

Il nous reste à attendre la décision du Tribunal administratif, conscients du pire mais convaincus du meilleur, la victoire de la sagesse et de l'intérêt public.

Jean-Marc Peillex
Maire et Conseil Général
de Saint-Gervais les bains